AGENCE FINANCIERE DE BASSIN "SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 85-4 DU 20 FEVRIER 1985 RELATIVE AU CONTRAT PARTICULIER

"ETUDES SUR LA RESSOURCE EN EAU" (REGION BOURGOGNE)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie",

- **Vu** le contrat de plan entre l'Etat et la Région Bourgogne daté du 28 mai 1984, et notamment son paragraphe 622;
- Vu le IVème Programme de l'Agence ;

Délibère

Article unique -

Le Conseil d'Administration approuve le projet de contrat particulier "Etudes sur la ressource en eau" à passer entre l'Etat, la Région Bourgogne, l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", prévu par le paragraphe 622 du contrat de plan susvisé.

Il donne tous pouvoirs au Directeur de l'Agence pour signer ce contrat particulier.

Le Secrétaire,

Directeur de l'Agence

Le Président

du Conseil d'Administration

Olivjér PHILIP